

Core in Fronte

Core in Fronte répond aux questions du Collectif AC Agissons contre la cherté des carburants en Corse

1. Dans son avis l'autorité de la concurrence pointe une situation de monopole au niveau de l'approvisionnement et du stockage. Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'une régulation des prix prévue par l'article L410-2 du code du commerce ? Si vous accédez aux responsabilités, comment comptez-vous agir pour qu'elle soit mise en œuvre ?

Dès décembre 2018, Core In Fronte avait demandé la saisine de l'Autorité de la Concurrence sur la question des carburants.

Dans son avis, de novembre 2020, l'Autorité admet une situation de quasi monopole sur les carburants en Corse, sans pour autant préconiser le principe de la régulation des prix.

Pour notre part, nous sommes favorables à cette régulation comme elle se pratique, déjà, dans les départements et régions en Outre-Mer. Même s'il peut y avoir, dans ces marchés captifs, des effets pervers, on a constaté, dans ces territoires, que le prix maximum fixé était souvent devenu le prix standard.

Une régulation des prix des carburants en Corse est nécessaire car, aujourd'hui, il n'est pas compréhensible et acceptable que le coût des carburants est toujours plus élevé en Corse (10 centimes d'euros par litre) malgré une fiscalité inférieure de 7%! La régulation permet de faire baisser les prix en fixant les marges sur les diverses étapes de la distribution des carburants : L'approvisionnement, le stockage et la vente au détail.

2. Dans le cadre du contrôle des concentrations, seules sont soumises à l'examen de l'Autorité de la concurrence, les opérations dépassant une certaine taille. Cela n'a pas été le cas, en 2010, quand le groupe Rubis a racheté les parts du groupe ESSO dans les dépôts pétroliers de la Corse (DPLC). Ce qui lui a permis d'en devenir actionnaire majoritaire. Ni en 2017, pour l'acquisition des parts de BP qui lui a permis de porter sa participation à 75% dans DPLC. Etes-vous favorable à l'abaissement des seuils de contrôlabilité en Corse pour permettre à l'Autorité de la concurrence d'examiner des opérations qui échapperaient à son contrôle ?

Oui. La question de l'abaissement des seuils pour les fusions peut en effet éviter les logiques de concentration.

Aujourd'hui, il y a un monopole sur le stockage et l'approvisionnement en carburant en Corse par la société Rubis, qui détient 75% des dépôts pétroliers. Pour nous, il est évident que l'actuelle cherté des carburants en Corse est la conséquence de ce monopole.

Il faut demander au groupe Vito, par pression réglementaire, de restituer les parts qu'il a rachetées au groupe BP.

3. Pensez-vous qu'il soit judicieux que les pouvoirs publics rentrent dans le capital d'entreprises qui gèrent "des infrastructures essentielles" comme les dépôts pétroliers de la Corse ? Pourquoi ?

Nous sommes pour une entrée de la Collectivité de Corse dans le capital des dépôts pétroliers de Corse. Les carburants sont un secteur stratégique pour une petite île comme la Corse. La Collectivité de Corse doit y être majoritaire dans le capital. C'est une de nos revendications depuis 2017.

4. Il est évoqué un observatoire des prix intégré à la collectivité de Corse. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de mettre en place un observatoire indépendant pour suivre les prix mais également les marges et les revenus comme dans les outre-mer (articles L910-1 A à L910-1 J du code du commerce). Qu'en pensez-vous ?

Un observatoire des prix et de la concurrence est nécessaire, il est en effet préférable, pour plus de transparence, qu'il soit indépendant de la CdC et des autorités politiques.

Da per Noi